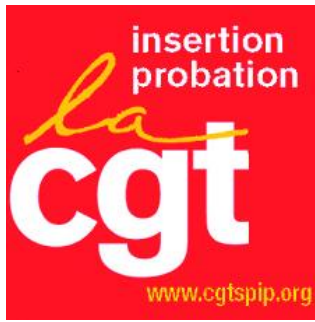




DECLARATION LIMINAIRE CSA DU 02 OCTOBRE 2026

Madame la Présidente,

Depuis 2025, le Garde des Sceaux décline sa politique vers le toujours plus sécuritaire. La lettre de mission adressée au nouveau Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire n'y fait pas exception, au point que la CGT IP 54 se demande si cette dernière n'émane pas du Ministère de l'Intérieur. L'inquiétude est grandissante s'agissant de la pérennité des missions du SPIP à la lecture des priorités suivantes : police pénitentiaire, sécurisation, éloignement des étrangers, profilage de la dangerosité.

Ces priorités semblent d'autant plus incohérentes lorsque dans le même temps, la surpopulation carcérale est affichée comme un enjeu essentiel. Pour rappel, le nombre de personnes détenues en France a atteint le triste record de 89 668 pour 63 303 places, soit un taux d'occupation de 142%. Ce constat se décline également au local, comme la CGT IP 54 l'a rappelé dans son tract du 14 septembre 2026. La Maison d'arrêt de Nancy n'est pas épargnée avec un taux d'occupation de 133%. Nul besoin de rappeler que dans un contexte d'austérité budgétaire, cette situation ne fait que détériorer davantage les conditions de travail des agents.

Pour la CGIT IP 54, les priorités doivent demeurer une prise en charge du public axée sur la réinsertion et des conditions dignes de travail pour les agents. Rappelons que la DGAP préconise un ratio de 60 personnes suivies par CPIP. Bien loin de ce seuil, le sous-effectif est toujours prégnant au SPIP 54. La charge de travail affecte nécessairement la qualité des prises en charges, et certaines antennes, dont le milieu fermé de Nancy, pourraient utilement être sécurisées par des notes de service en mode adapté. En première ligne, les adjoints administratifs sont également touchés. Pour exemple, le secrétariat de l'antenne d'Ecrouves est découvert depuis septembre 2024 avec une population pénale atteignant 265 personnes et un important « turnover ». Également, l'antenne milieu ouvert de Nancy ne compte qu'1,8 ETP pour près de 2000 personnes placées sous-main de justice. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les adjoints administratifs constituent un acteur essentiel du bon fonctionnement de nos services.

Gageons que votre arrivée soit synonyme d'un véritable dialogue social tourné vers les conditions de travail des agents, la prise en compte de leur réalité professionnelle et la qualité de la prise en charge du public.

« Là où il n'y a pas d'espoir, nous devons l'inventer », Albert Camus.

Nancy, le 02 octobre 2026, les représentants CGT IP 54